

BARRIERE ANTI LIMACES

1/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit BARRIERE ANTI LIMACES

Code du produit 84977748

Numéro d'AMM /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Barrière physique
GR : granulés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre 01 45 42 59 59

Antipoison

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

BARRIERE ANTI LIMACES

2/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter un équipement de protection du visage.

Mentions supplémentaires : Non concernée

Étiquetage supplémentaire : Non concerné

2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Contient des substances inorganiques qui ne remplissent pas les critères PBT, vPvB.

BARRIERE ANTI LIMACES

3/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

GR : granulés

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Palygorskite Attapulgite /	12174-11-7 / /	/	/	/	50,0 < x < 65,0
Quartz*	14808-60-7 238-878-4 /	/	/	/	< 1,0

* substance pour laquelle des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées en application de la législation de l'Union

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

BARRIERE ANTI LIMACES

4/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.
- Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé et laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
- Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** Appeler un médecin.
- Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.
- Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes**
- Une forte concentration de poussières peut irriter le système respiratoire.
 - Les particules solides peuvent irriter les yeux en cas de contact, par effet mécanique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Irritations (yeux, voies respiratoires).
- Traitement** Pas d'antidote spécifique connu.
- Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens appropriés** - Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

BARRIERE ANTI LIMACES

5/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

	- Dioxyde de carbone (CO ₂)
	- Mousse
	- Poudres
Moyens inappropriés	- Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, une fumée noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. Ne pas respirer les fumées.
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes en les aspergeant d'eau. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
---	---

BARRIERE ANTI LIMACES

6/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

	Limiter la formation de poussières, si cela est possible, en humidifiant par exemple.
Précautions pour les secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.
--	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement.
Méthodes de nettoyage	Balayer (en humidifiant si nécessaire) et pelleter le produit solide, en évitant de soulever les poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié : peut être réutilisé. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau. Rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.
Autres conseils	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

BARRIERE ANTI LIMACES

7/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Eviter de respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières qui peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du mélange.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Tenir à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Barrière physique.
Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

BARRIERE ANTI LIMACES

8/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Poussières	/	10 mg/m ³	inhalable	/	Gestis / Fr
VLEP 8 heures	Poussières	/	5 mg/m ³	alvéolaire	/	Gestis / Fr
VLEP 8 heures	Quartz	14808-60-7	0,1 mg/m ³	respirable	/	Gestis / Fr

Autres données :

Pas d'autres données disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas respirer les aérosols.

Il est recommandé de porter un masque conforme à la norme EN 143.

Protection des mains Se laver soigneusement les mains après manipulation.

BARRIERE ANTI LIMACES

9/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux. En cas de manipulation prolongée ou répétée, il est recommandé de porter des lunettes conformes à la norme EN 166 pour limiter le contact des poussières avec les yeux.
Protection de la peau et du corps	Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection standards Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
Protections thermiques	Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Microgranulés solides
Couleur	Gris clair
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7,8 – 8,8 – 10%, H ₂ O -
Point de fusion / point de congélation	1550°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non concerné
Point éclair	Non concerné

BARRIERE ANTI LIMACES

10/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Taux d'évaporation	Non concerné
Inflammabilité (solide/gaz)	Ininflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	0,69
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non concerné
Propriétés explosives	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Granulométrie	0,50 – 4,76 mm - > 90% des particules -
----------------------	---

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Inerte, pas de réactivité prévisible.
-------------------	---------------------------------------

BARRIERE ANTI LIMACES

11/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Possibilité de réaction exothermique en contact avec l'eau oxygénée à 30%.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la formation de poussières et l'exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Tenir à l'écart des oxydants tels que l'eau oxygénée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition prévisible dans les conditions prévues d'utilisation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BARRIERE ANTI LIMACES

12/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / corrosion cutanée

Légère irritation possible par effet mécanique.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Légère irritation possible par effet mécanique.

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Palygorskite / Attapulgite : classé dans le Groupe 2B (peut-être cancérogène pour les Humains, fibres > 5 µm) – IARC –

Quartz sous forme de poussière de silice cristalline : groupe 1 – IARC -

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BARRIERE ANTI LIMACES

13/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée :	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<i>Silice cristalline/Quartz</i> :	Une exposition prolongée ou répétée aux poussières de silice cristalline peut provoquer une fibrose des poumons de type silicose. Les principaux symptômes se traduisent par une toux et des difficultés respiratoires.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas de données disponibles.

BARRIERE ANTI LIMACES

14/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Toxicité pour les abeilles Pas de données disponibles.

Toxicité pour les vers de terre Pas de données disponibles.

Toxicité pour les oiseaux Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Naturellement présent dans le sol. Aucune biodégradation à prévoir.

Koc Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Mélange quasiment insoluble dans l'eau et peu mobile dans les sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Contient des substances inorganiques qui ne remplissent pas les critères PBT, vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

BARRIERE ANTI LIMACES

15/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballages contaminés	Vider complètement le récipient. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange est non classé au titre du transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

BARRIERE ANTI LIMACES

16/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

IMDG

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

BARRIERE ANTI LIMACES

17/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Pas d'informations disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CExx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation

BARRIERE ANTI LIMACES

18/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

Clx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

BARRIERE ANTI LIMACES

19/19

Date de création : 27/06/2017
Date de révision : 19/02/2020
Version : 03 / FRANCE

vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Barrière Anti Limaces » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement CE 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 03 de ce document qui correspond à une modification.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.